

## Nom de domaine en période de rédemption

20.09.2024 18:34:44

[Imprimer Article de FAQ](#)

<b>Catégorie:</b>	Mutualisé::Nom de domaine	<b>Votes:</b>	0
<b>État:</b>	public (all)	<b>Résultat:</b>	0.00 %
<b>Langue:</b>	fr	<b>Dernière mise à jour:</b>	Mer 04 Nov 16:46:50 2020

### Mots-clés

Rédemption

### Symptôme (public)

Votre nom de domaine est en période de rédemption ?

Votre nom de domaine est arrivé à échéance avant l'enregistrement de votre paiement par nos services et a ainsi été placé en période dite de "rédemption" par notre prestataire.

Le statut "Rédemption" est une période de 70 jours qui indique que votre domaine est conservé par le bureau d'enregistrement, mais ne peut être renouvelé ou transféré. Une réactivation est alors possible, mais cela occasionne des frais de traitement, que nous sommes obligés de vous refacturer. Si les 70 jours s'écoulent, une période de suppression de 5 jours s'engage, et votre domaine redevient alors disponible à l'achat, vous perdez la propriété de votre domaine.

Si vous rencontrez des difficultés ou pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter le support Oxito à l'adresse [info@oxito.com](mailto:info@oxito.com)

### Problème (public)

### Solution (public)

**Méthode 1 : Demander la sortie de rédemption de votre domaine**  
Vous avez la possibilité de demander une sortie de rédemption si votre nom de domaine est entré en période de rédemption. Cette procédure vous est facturée en fonction de l'extension de votre nom de domaine.  
Par exemple, un nom de domaine terminant par ".CH" vous sera facturé CHF 50 ou EUR 42.

Veillez contacter le support pour demander la sortie de rédemption de votre domaine. Nous créerons une facture de sortie de rédemption. Une fois cette facture payée, veuillez nous le confirmer par e-mail de manière à ce que nous procédions à la sortie de rédemption du domaine. Nous vous confirmons ensuite par e-mail lorsque votre domaine est de nouveau disponible.

**Méthode 2 : Attendre le retour dans le marché public de votre nom de domaine**

Lorsqu'un domaine arrive au terme de sa période de rédemption et après sa période de suppression, votre domaine sera de nouveau disponible à l'achat.

Vous prenez cependant le risque qu'une autre personne achète votre nom de domaine entre sa sortie sur le marché public et votre réservation.